

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 1 juillet 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

CIRCULAIRE N° 2022-11382/ARM/DCSSF/SDT

portant abrogation de texte.

Du 24 juin 2022

CIRCULAIRE N° 2022-11382/ARM/DCSSF/SDT portant abrogation de texte.

Du 24 juin 2022

NOR A R M B 2 2 0 1 4 9 8 C

Texte(s) abrogé(s) :

CIRCULAIRE N° 7-310519/CN/R. du 12 octobre 1977, Moteurs diesel COUACH-RC 80 D et DF 4 L, Règles d'entretien.

Référence de publication :

1. OBJET.

Faisant suite au retrait du service actif d'embarcations ou de remotorisations, plus aucun moteur diesel COUACH-RC 80D ou DF4L n'est en service au sein de la Marine nationale.

2. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire N° 7-310519/CN/R. du 12 octobre 1977 relative aux moteurs diesels COUACH-RC 80D et DF4L est abrogée.
La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de l'armement,
sous-directeur technique du service de soutien de la flotte,*

Jean PRUDHOMME.